AVEZ VOUS DÉCLARÉ VOTRE MÉDECIN TRAITANT ?

DÈS VOTRE 16ÈME ANNIVERSAIRE, VOUS POUVEZ DÉCLARER VOTRE MÉDECIN TRAITANT EN VOTRE NOM PROPRE.

À 18 ANS, CETTE DÉMARCHE EST IMPÉRATIVE POUR CONTINUER DE BÉNÉFICIER D'UNE PRISE EN CHARGE AVANTAGEUSE.

Médecin traitant
Quels bénéfices pour les patients ?

'Un meilleur taux de remboursement par l'Assurance maladie'
Remboursement ass maladie pour une consultation 30€ (sect 1):
19€ si médecin traitant - 8.40€ sinon

'Une meilleure orientation dans le parcours de soins'
(par ex. vers un spécialiste)

'Un interlocuteur dédié pour vos besoins de santé'

CPTS Nice Nord et ses Collines - Association loi 1901 - 164 bd de Cessole - N°RNA: W062017048 - Ne pas jeter sur la voie publique

CPTS NICE NORD ET COLLINES

La CPTS Nice Nord et ses Collines

Vous accompagne

L'accès à la santé, un droit pour chacun (e)

- Un accès à un médecin traitant facilité
- Un accès pour une urgence non programmée

LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ DE LA CPTS NICE NORD ET SES COLLINES SE MOBILISENT

http://cpts-nicenord-collines.fr

En cas d'urgence vitale contactez
le 15 ou 112
(Douleur thoracique, hémorragie, blessure grave, choc physique, trouble neurologique brutal, urgence psychiatrique...)

1

Vous habitez sur notre territoire:
Nice 06100 : Saint Maurice | Le Ray | Gorbella | Saint Sylvestre | Cessole | Las planas | Mantéga | St Pancrace | Libération | Cimiez
Falicon 06950
Aspremont 06790

2

Vous recherchez :

3

Un accès à un médecin traitant référent

Pour être en bonne santé, il est crucial de prendre soin de son corps, de son équilibre mental et de son insertion sociale.
Un suivi régulier avec un médecin traitant permet de prévenir et de détecter précocement les problèmes de santé, vous orientant **vers les soins nécessaires tout au long de votre vie**.

4

Vous avez besoin de consulter un médecin pour une prise en charge complète tout au long de votre vie (physique, psychologique, sociale).

5

Vous n'avez PAS ou PLUS de médecin traitant référent pour votre suivi au long cours.

Remplissez le questionnaire en ligne en flashant le QRCode

6

Vous serez recontacté et orienté vers un **médecin traitant référent** partenaire de la CPTS près de votre domicile pour un premier rendez-vous.

3

Un accès aux soins non programmés

La plupart des **urgences ressenties** (fièvre, cystite, douleur aiguë, crise d'angoisse...) peuvent être prises en charge par **les médecins de ville.**

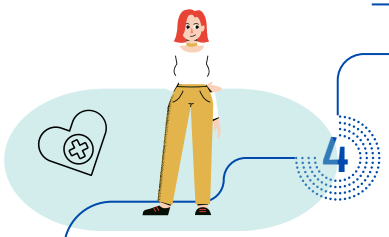

4

Vous avez besoin de consulter un médecin pour une **urgence ponctuelle, non programmée** et **non vitale**, nécessitant une prise en charge rapide, **sous 48h**.

5

Contactez votre **médecin traitant.** Si celui-ci n'est pas disponible ou que **vous n'avez pas de médecin traitant:**

Contactez le
07 60 55 78 67
de 08h00 à 18h00
du lundi au vendredi

6

Vous serez recontacté et orienté :
•pour un rendez-vous avec un **médecin généraliste volontaire** disponible